

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 22

Pouvoir : 7

Date de la convocation :
18 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le vingt-quatre juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Guy CANNESSEON et Elise MARTIN.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Pascale BARBIER à Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Didier DEMAY à Didier PICARD, Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Adeline CARITEY à Florence PLISSONNIER, Laurent LAGRIFFOUL à Marie-Christine BOIREAU, Jacqueline PENAUD à Elise MARTIN.

Objet : Convention de gestion d'un rucher pédagogique

Exposé :

Par délibération n°030/23 du 4 avril 2023, le principe de mise en place d'un budget participatif à compter de l'exercice 2024 a été approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

Par la même délibération, une commission a été créée pour déterminer le contour de ce nouveau dispositif.

Par délibération n°041/23 du 20 juin 2023, le règlement du budget participatif et son calendrier ont été validés à l'unanimité.

Parmi les deux projets retenus dans le cadre de ce budget participatif, celui de la création d'un rucher pédagogique au complexe sportif Michaël Jérémiasz nécessite la signature d'une convention entre le lauréat et la collectivité, détaillant ainsi les engagements de chaque partie et précisant la répartition de la récolte du miel.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions en faveur du développement durable entreprises par la commune. Pour rappel, il est prévu la mise en place de plusieurs ruches au complexe sportif Michaël Jérémiasz par , agissant en tant que technicien apicole référent. Ce dernier aura pour responsabilité l'entretien de l'espace dédié et sensibilisera le public à la protection des abeilles, à travers des animations, au moins une fois par an. Une partie de la récolte de miel sera également reversée à la commune chaque année.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Mairie de Saint-Rémy d'une part et en tant qu'apiculteur référent, d'autre part.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

